

**PIECE JOINTE 30. PROCEDURE INCENDIE DGAC - EN CAS
D'INCENDIE, L'EXPLOITANT S'ENGAGE A RESPECTER LES
PRECONISATIONS DE CETTE PROCEDURE**

**RE: Robot.R6 - SNIA-N - N°4869 - Permis de construire - BATIMENT (yc ANTENNE)
- MARGNY LES COMPIEGNE 60 - date limite 29/05/2022**

SNIA-BF Urbanisme NORD <snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>

1 juin 2022 à 18:10

À : Ludovic HALLAIS <ludovic.hallais@etyo.com>

Cc : Francois SIRE <francois.sire@etyo.com>

Bonjour,

Dès lors qu'un incendie se déclarerait à l'intérieur de l'entrepôt et qu'il y aurait un dégagement de fumées susceptible d'entraver la visibilité et donc l'exploitation sûre de la piste 05/23

De l'aérodrome de Compiègne-Margny, il conviendra d'alerter en premier lieu l'exploitant, à savoir l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), dont les interlocuteurs et numéros de téléphone figurent dans le document joint .

L'ARC prendra la mesure du risque réel pour le trafic aérien et demandera en fonction la diffusion d'un NOTAM (information aéronautique) de fermeture de l'aérodrome.

Toutefois, les correspondants désignés de l'ARC dans la liste jointe, n'étant joignables que lors des jours ouvrés aux horaires administratifs, en dehors, il conviendra que soit avisé l'agent de permanence de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord (DSAC/N) au numéro de téléphone : 06-07-33-87-03.

Je reviens vers vous rapidement au sujet de l'entrepôt proprement dit et sur les prescriptions éventuelles.

Bien cordialement

G TERRIER

De : Ludovic HALLAIS <ludovic.hallais@etyo.com>**Envoyé :** mardi 24 mai 2022 14:31

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

**2022-R4869-PRT_AIS_AD_LFAD_V2R1_liste à jour correspondants ARC.pdf**

22K

 	Service de la Navigation Aérienne Nord	PROTOCOLE AIS AERODROME (LFAD)	PRT_SNAN/LFAD Version : V2 13/03/2017 Révision : R1 06/08/2019 Page : 7/7
--	---	--	--

3 Annexe : correspondants désignés

L'annexe « correspondants désignés » est mise à jour par simple échange écrit (courriel, fax, courrier) entre les deux parties prenantes.

Correspondants DSNA / SNA Nord	
Information Permanente ou SUP AIP	Les demandes sont à adresser à l'adresse suivante : sna-n-mise-a-jour-aip@aviation-civile.gouv.fr
Information Temporaire NOTAM	<p style="text-align: center;">Les demandes sont à adresser : au BRIA de rattachement de l'aérodrome (<i>voir ci-dessous</i>) :</p> <p style="text-align: center;"> Téléphone, fax Courriel - BNIA Bordeaux : cf. VAC GEN 11 bnia.bordeaux@aviation-civile.gouv.fr </p> <p style="text-align: center;"><i>Tout courriel doit être accompagné d'un appel téléphonique au BNIA</i></p>

Correspondants Exploitant		
NOM Prénom	Téléphone	Courriel
BOSSIERES Philippe (Exploitant AD)	03 44 40 76 51 06 27 75 47 62	philippe.bossieres@agglo-compiegne.fr
BRIERE Sandrine (Exploitant AD)	03 44 40 76 49 06 21 55 73 99	sandrine.briere@agglo-compiegne.fr
MINJEAUD Marc (Exploitant AD)	03 44 40 76 55 06 34 24 15 12	marc.minjeaud@agglo-compiegne.fr
GARCIA Jean-Pierre Président ACCM (aéroclub)	06 80 84 19 24 03 44 83 32 12	jean.pierre.garcia@wanadoo.fr acoise@wanadoo.fr